MINISTÈRE DES AFFAIRES ETRANGÈRES

RÈGLEMENT DES BOURSES DE RECHERCHE DOCTORALE « EUGEN IONESCU » 2026-2027

Appel international à candidatures ouvert jusqu'au **15 décembre 2026 (23h59, heure de Bucarest, GMT+2)**

1. OBJECTIFS

L'objectif de ce programme est de permettre aux doctorants des pays membres ou observateurs de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), ainsi que de l'Algérie, issus des établissements d'enseignement supérieur membres de l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF), de bénéficier d'un stage de recherche au sein de l'une des institutions d'enseignement supérieur en Roumanie, partenaires du Programme « Eugen Ionescu ».

2. CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ DE LA CANDIDATURE

- Être francophone (niveau B2 minimum) ;
- Être régulièrement inscrit en thèse dans un établissement membre de l'AUF dans un pays membre ou observateur de l'OIF (autre que la Roumanie) ou d'Algérie, à titre de l'année universitaire 2026-2027 ;
- Ne pas avoir déjà bénéficié d'une bourse de recherche doctorale « Eugen Ionescu » ;
- Avoir une thématique de recherche qui s'inscrit dans un champ disciplinaire prévu à la rubrique 10 du présent règlement ;
- Obtenir une attestation d'accueil délivrée par un établissement d'enseignement supérieur partenaire du Programme en Roumanie (consulter le document « Liste des établissements d'accueil et de leurs thématiques de recherche »).

3. MODALITÉ DE CANDIDATURE

Le dépôt d'une candidature dans le cadre du Programme « Eugen Ionescu » se fait **en deux étapes :**

Étape 1. Préinscription au Programme

Pour obtenir l'attestation d'accueil de la part de l'établissement roumain où il souhaite effectuer sa recherche, le candidat doit adresser à l'établissement d'accueil pressenti un **dossier de préinscription** composé des documents suivants :

1. **Projet de recherche** (modèle fourni par l'AUF) d'au moins 4 pages rédigées en Times New Roman, taille 12, avec un interligne simple, et accompagné d'une bibliographie ;
2. **Fiche signalétique** (modèle fourni par l'AUF) signée par le candidat ;
3. Copie du **plus haut diplôme obtenu** ;
4. **CV** actualisé détaillant le parcours universitaire et la liste des publications ;
5. Le cas échéant, les **publications scientifiques du candidat** (maximum trois), au format PDF, pertinentes pour le projet de recherche proposé par le candidat. Ce document est facultatif et ne doit être fourni que par les candidats disposant de publications scientifiques.

NB : Toutes les pièces doivent être rédigées ou traduites en français, les dossiers incomplets ou non-conformes ne seront pas traités. Les diplômes d'études rédigés en roumain ne nécessitent pas de traduction.

Le dossier doit être envoyé par courriel, au format PDF, à la personne responsable du Programme de bourses « Eugen Ionescu » au sein de l'établissement concerné. Ses coordonnées figurent dans les documents « Liste des établissements d'accueil et de leurs thématiques de recherche » et « Responsables au sein des établissements roumains d'accueil ». Le candidat s'engage à ne soumettre qu'un seul dossier par établissement et à respecter la procédure ainsi que le calendrier de préinscription fixés par l'établissement concerné. En cas d'avis favorable, le candidat recevra une attestation d'accueil lui permettant de poursuivre la procédure de candidature auprès de l'AUF. Les candidatures peuvent être déposées auprès de plusieurs établissements d'accueil.

Étape 2. Dépôt de la candidature auprès de l'AUF

Le candidat doit déposer un dossier de candidature en ligne, constitué selon les exigences mentionnées à la rubrique 9 du présent règlement.

4. SÉLECTION DES CANDIDATURES

AVANT-PROPOS

L'AUF, en tant que personne morale privée qui favorise la bonne entente interculturelle au sein des pays de la Francophonie, soutient la formation à la recherche en octroyant une allocation aux doctorants ou enseignants-chercheurs de ses établissements membres qui vient abonder, le cas échéant, des allocations obtenues par le doctorant auprès de

l'État, d'établissements publics ou privés d'enseignement supérieur, d'établissements publics ou d'organismes publics et privés de recherche.

Il est porté à l'attention des candidats que l'AUF n'est pas une école doctorale ou un établissement public ayant une mission statutaire d'enseignement supérieur et de recherche. À ce titre, l'octroi d'une allocation à la mobilité de doctorat n'implique pas le recrutement du doctorant par l'AUF ou l'instauration d'une relation de travail ou d'un quelconque lien de subordination entre l'AUF et le doctorant sélectionné. Cette allocation ne peut donc pas être apparentée à un salaire ou à une rémunération, sous quelque forme que ce soit, puisqu'elle n'est pas obtenue en contrepartie d'un travail accompli dans un lien de subordination avec l'AUF. La scolarité et les recherches du doctorant restent régies par les règles en vigueur au sein de son établissement d'origine et/ou d'accueil. Par ailleurs, l'AUF n'exerce aucun pouvoir disciplinaire sur le doctorant bénéficiaire d'une aide à la mobilité doctorale et n'assure pas son encadrement académique direct. Elle se réserve toutefois le droit de prendre toute mesure relevant de ses compétences en cas de non-respect des conditions d'attribution ou d'utilisation de l'aide, conformément aux dispositions du Programme.

Les bénéficiaires d'une allocation de mobilité doctorale « Eugen Ionescu » sont vivement encouragés à rechercher des financements complémentaires afin de couvrir leurs besoins durant leur période de recherche.

PROCÉDURE

L'AUF – Europe Centrale et Orientale vérifie la recevabilité des candidatures, puis soumet les dossiers éligibles à la Commission nationale d'évaluation, chargée de leur évaluation et de leur classement. Les dossiers évalués sont ensuite transmis à la Commission nationale de sélection. Les décisions des deux commissions sont souveraines.

L'AUF se réserve le droit d'évaluer le niveau de français des candidats au moyen d'entretiens oraux. Les candidats concernés seront informés individuellement.

Les résultats de la sélection sont publiés sur les sites Internet de l'AUF et du ministère roumain des Affaires étrangères. Les candidats admis reçoivent également une notification par courriel.

Avant toute démarche préparatoire au départ, les candidats sélectionnés doivent signer l'engagement de boursier et transmettre un certificat médical d'aptitude. Toute initiative personnelle entreprise sans validation expresse de l'AUF ne sera ni prise en compte ni remboursée. Les candidats qui ont besoin d'un visa pour entrer en Roumanie doivent tenir compte des délais parfois longs et des frais liés à son obtention, qui restent à leur charge. La délivrance du visa ne peut toutefois être garantie.

5. CRITÈRES DE SÉLECTION DES CANDIDATURES

- La qualité académique du dossier (formation, diplômes, publications) ;
- La qualité scientifique du projet de recherche (contenu, plan de réalisation, méthodologie, appréciation des encadrants, adéquation du centre de recherche avec le projet) ;
- Les résultats et les impacts escomptés (résultats attendus, bénéfices clairement identifiés, résultats transférables à d'autres groupes, régions, valeur ajoutée de la mobilité) ;
- La pertinence de la thématique de recherche ;
- Le flux de mobilité : priorité aux candidats issus de pays peu représentés dans le cadre du programme ;
- La représentativité des régions et pays et d'origine des candidats ;
- L'équilibre entre les genres des candidats.

6. DURÉE

La mobilité est d'une durée de trois mois et doit impérativement se dérouler **entre le 1er mai et le 31 juillet 2027**.
Aucune dérogation à cette période n'est autorisée.
La mobilité ne peut être fractionnée, prolongée ni interrompue.

7. NATURE DU SOUTIEN FINANCIER DE L'AUF ET OBLIGATIONS DU BOURSIER

LES BOURSES ACCORDÉES INCLUENT EXCLUSIVEMENT ET AU MAXIMUM

- **Un titre de transport international aller-retour** et, le cas échéant, **un titre de transport intérieur** permettant de rejoindre la ville de l'établissement d'accueil en Roumanie. Les billets d'avion internationaux sont réservés et pris en charge par l'AUF, sauf dérogation expresse, toute initiative individuelle non préalablement autorisée par l'AUF ne pouvant être prise en compte ni faire l'objet d'un remboursement.
- **Une allocation mensuelle de recherche doctorale de 1000 euros**, calculée au prorata du nombre de jours de stage effectivement effectués en présentiel au sein du laboratoire ou du département de l'établissement d'accueil en Roumanie.
- **Une assurance maladie, accidents et rapatriement** pour la durée de la mobilité.

LES OBLIGATIONS DU BOURSIER

- Le boursier s'engage à respecter le présent règlement, sous peine d'annulation de la bourse.
- Le boursier est seul responsable de l'obtention du visa requis pour entrer et séjourner en Roumanie pendant toute la durée de la bourse.
- Une fois sa candidature retenue, le boursier doit fournir un certificat médical attestant que son état de santé est compatible avec un séjour à l'étranger et l'exercice d'une activité de recherche. Il doit également signer et respecter l'engagement du boursier qui lui sera transmis par courriel.
- Avant de confirmer son billet d'avion international, réservé et pris en charge par l'AUF, le boursier doit vérifier les conditions d'entrée et de transit applicables dans les pays concernés par l'itinéraire proposé, notamment les éventuelles exigences en matière de visa de transit, et s'assurer qu'il remplit toutes les formalités nécessaires à son voyage.
- Le boursier s'engage à effectuer la totalité de sa mobilité au sein de l'établissement d'accueil en Roumanie, sauf autorisation écrite préalable de l'AUF – Europe Centrale et Orientale et de l'établissement d'accueil. Tout déplacement non autorisé en dehors de la Roumanie peut entraîner l'annulation de la bourse.
- Le boursier s'engage à informer sans délai l'AUF et l'établissement d'accueil de toute interruption anticipée de ses travaux de recherche.
- À l'issue de la période de mobilité et avant son départ de Roumanie, le boursier est tenu de transmettre à l'AUF un rapport de stage.
- Le boursier s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur en Roumanie, notamment les dispositions relatives à l'entrée et au séjour sur le territoire roumain qui lui sont applicables.
- Le boursier s'engage à respecter les règlements en vigueur au sein de l'établissement d'accueil.

8. CALENDRIER

- ✓ Date limite de l'appel à candidatures : **le 15 décembre 2026**
- ✓ Publication des résultats sur le site de l'AUF : **février 2027**
- ✓ Période de mise en œuvre des mobilités : **entre le 1er mai et le 31 juillet 2027**

9. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit être complété en ligne.
Aucune candidature transmise par d'autres moyens (courriel, poste, etc.) ne sera traitée.
Le candidat ne peut présenter auprès de l'AUF qu'un seul dossier de candidature.

Pour être complet et recevable, le dossier doit être déposé en remplissant le ***Formulaire de demande de bourse doctorale « Eugen Ionescu »***, accessible via le lien figurant dans le texte de l'appel à candidatures, et accompagné des pièces suivantes, rédigées ou traduites en français :

1. **La fiche signalétique**, selon le modèle fourni par l'AUF, signée par le candidat.
2. **Le projet de recherche**, selon le modèle fourni par l'AUF, comprenant au moins 4 pages rédigées en Times New Roman, taille 12, avec un interligne simple, et accompagné d'une bibliographie.
3. **Le curriculum vitae actualisé**, détaillant le parcours universitaire du candidat et la liste de ses publications.
4. **Le dernier diplôme obtenu**. Si le diplôme n'est rédigé ni en français ni en roumain, une traduction en français, certifiée conforme par un notaire ou par l'établissement émetteur, doit également être fournie.
5. **Le relevé de notes** correspondant au dernier diplôme obtenu. Si le relevé n'est rédigé ni en français ni en roumain, une traduction en français, certifiée conforme par un notaire ou par l'établissement émetteur, doit également être fournie.
6. **Le justificatif d'inscription en thèse** pour l'année universitaire 2026-2027, rédigé en français ou en roumain.
7. **L'attestation d'accord de l'établissement d'origine**, selon le modèle fourni par l'AUF, signée par le directeur de thèse et contresignée par le responsable administratif compétent (recteur, vice-recteur, doyen, vice-doyen ou directeur de l'école doctorale, du laboratoire ou de l'institut).
8. **L'attestation d'accord de l'établissement roumain d'accueil**, selon le modèle fourni par l'AUF, signée par l'encadreur scientifique et contresignée par le responsable administratif compétent (recteur, vice-recteur, doyen, vice-doyen ou directeur de l'école doctorale, du laboratoire ou de l'institut).
1. Le cas échéant, **les publications scientifiques du candidat**, dans la limite de trois, au format PDF et en lien avec le projet de recherche proposé.

ATTENTION : Tous les fichiers joints au formulaire seront en format PDF et doivent porter les intitulés suivants (sans caractères diacritiques) :

1. NOM-Prenom-fiche-signaletique

2. NOM-Prenom-projet-recherche
3. NOM-Prenom-cv
4. NOM-Prenom-diplome
5. NOM-Prenom-notes
6. NOM-Prenom-inscription-these
7. NOM-Prenom-accord-origine
8. NOM-Prenom-accord-accueil

Le cas échéant :

9. NOM-Prenom-publication1 ; NOM-Prenom-publication2 ; NOM-Prenom-publication3

Aucune pièce complémentaire ne sera acceptée après la validation du formulaire en ligne même si l'appel à candidatures est encore ouvert. Toutes les pièces constitutives du dossier doivent être rédigées en français. L'absence de l'une d'entre elles entraînera automatiquement le rejet du dossier.

10. DOMAINES ET CHAMPS DISCIPLINAIRES

Domaine	Discipline
1. Sciences et Technologies	1.1 Informatique et intelligence artificielle
	1.2 Mathématiques appliquées
	1.3 Physique et chimie
	1.4 Biologie et santé
	1.5 Sciences de l'ingénieur
	1.6 Sciences de la Terre et de l'Univers
2. Sciences Humaines et Sociales	2.1 Droit
	2.2 Économie et gestion
	2.3 Sciences politiques
	2.4 Sociologie et anthropologie
	2.5 Psychologie
	2.6 Histoire et géographie
	2.7 Littératures et linguistique
	2.8 Philosophie
3. Arts, Lettres et Langues	3.1 Arts (plastiques, visuels, etc.)
	3.2 Musique et musicologie
	3.3 Théâtre et spectacle vivant
	3.4 Littératures et langues
4. Architecture et Paysage	4.1 Architecture
	4.2 Urbanisme
	4.3 Construction durable
	4.4 Aménagement du territoire